

doc
CA1
EA55
D31
FRE
1990/91
hiver

Le Bulletin du désarmement

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063746 3

Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement

Numéro 15 - Hiver 1990/91

Le Traité sur les FCE est signé



La délégation canadienne au moment de la signature du Traité sur les FCE. Debout, de gauche à droite: M. Ian Mundell, M. Andrew Rasiulis, M. André Ouellette, Col. William Megill, Mme Yolande Thibault et M. John Bryson. Assis: Ambassadeur David Peel.

Le 19 novembre 1990, le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) a été signé à Paris par les dirigeants représentant tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation du Traité de Varsovie (OTV). Cet acte couronnait la première phase d'un processus de réduction des armements destiné à renforcer la sécurité

et de stabilité sur le long terme.

Les dirigeants de l'OTAN avaient déjà conclu que la seule façon viable de se sortir de l'impasse militaire était de négocier un arrangement vérifiable de coopération en matière de sécurité, auquel les membres de l'OTV — et surtout l'URSS — participeraient très activement. La forme que pourrait prendre ce nouvel

et la stabilité en Europe. Bien qu'elle constitue en soi une grande réussite, la signature du Traité n'est que la fin du commencement. Elle ouvre la voie à la négociation d'autres mesures de contrôle des armes conventionnelles en Europe.

Les changements spectaculaires que l'Europe de l'Est et l'Union soviétique ont connus en 1989-1990 ont eu tendance à jeter dans l'ombre la négociation sur les FCE. Les retraits bilatéralement négociés des forces soviétiques de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie et la constitution rapide d'une seule Allemagne membre de l'OTAN ont pu donner l'impression que la négociation sur les FCE avait été devancée par les événements. Mais ce point de vue n'était valable que si l'on supposait que l'élimination unilatérale de la menace que les forces du Pacte de Varsovie dominées par l'URSS pouvaient poser à l'Europe de l'Ouest constituait une garantie suffisante de

Dans ce numéro

Le Traité sur les FCE est signé	1
Le Traité sur les FCE en résumé	3
Mesures de vérification du Traité sur les FCE	4
Symposium sur les FCE	5
Inspecteurs de la vérification formés	8
Le document de Vienne sur les MDCS est adopté	9
Signature de la Charte de Paris	10
Les FCE et "Cieux ouverts"	10
La Déclaration commune de 22 États	11
Débats productifs de la Première Commission durant la 45 ^e session de l'AGNU	12
Achèvement d'une étude sur la vérification	13

Résolutions adoptées à la 45 ^e session de l'AGNU ...	14
Allocution canadienne à la Première Commission ...	16
La position du Canada à la Conférence d'amendement du PTBT	18
Réunion du Groupe consultatif à Saskatoon	19
Échec à la prolifération: les mesures prises par le Canada	20
Inspection d'essai canado-néerlandais	21
Réunion d'un groupe d'experts de l'UNIDIR	22
Fonds pour le désarmement — mise à jour	22
Point de mire: le contrôle des armes conventionnelles et le désarmement	23
Prévision	24
Sigles	24

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada